

COLLECTE DE VOS PNEUS USAGÉS EN DECHETERIES



Photo Michel Djaoui, Aliapur, DR

DU 25 AU 30 OCTOBRE 2021

SONT ACCEPTÉS :

- les pneus déjantés de véhicules automobiles de particuliers, (véhicules de tourisme, camionnettes, 4×4,...).
- les pneus déjantés de véhicules 2 roues de particuliers (motos, scooters, cross...)

SONT INTERDITS :

- les pneus provenant des professionnels
- les pneus de poids lourds
- les pneus de génie civil
- les pneus agraires et issus de l'ensilage



Pour tout renseignement, merci de contacter le Syndicat du Val de Loir au 02.43.94.86.50.